

SÉANCE ORDINAIRE
23 MAI 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 23 mai 2017, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	maire
Nicola Ranieri	cons. au poste no: 1
Charles Auguste Côté	cons. au poste no: 2
Jean-Philippe Martin	cons. au poste no: 3
Marc Gravel	cons. au poste no :4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Jacques Hébert	cons. au poste no: 6

Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière, directrice générale

Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Jean François Delisle, maire.

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Règlement 367-17-01 (relatif au camping)

Règlement 367-17-02 (relatif à la garde de poule)

Règlement 368-17-01 (relatif au lotissement)

Mot de bienvenue du maire

Adoption de l'ordre du jour

134-05-2017

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

Mot de bienvenue du maire

Adoption de l'ordre du jour

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 18 avril 2017

1.2 Communication

1.2.1 Correspondances

1.2.1.1 Ponceau endommagé 3714-74-4335

1.2.1.2 Suivi dossier matricule 3713-38-5841

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Règlement 367-17-01 (relatif au camping)

1.3.2 Règlement 367-17-02 (relatif à la garde de poule)

1.3.3 Règlement 368-17-01 (relatif au lotissement)

1.3.4 Règlement 370-17-01 (relatif aux permis et certificats)

1.3.5 Règlement 444-17 (relatif aux parcs)

1.4 Affaires juridiques

1.5.1 Offre de service avocat

1.5 Autorisation de signature pour immatriculations SAAQ

1.6 Politiques

1.6.1 Politique contre le harcèlement

1.6.2 Politique contre la violence au travail

1.6.3 Politique relative à l'usage de drogue

1.7 Migration du serveur

**SÉANCE ORDINAIRE
23 MAI 2017**

- 2. Ressources financières**
 - 2.1 Rapport des dépenses
 - 2.2 Rapport des salaires
- 3. Ressources humaines**
 - 3.1 Secrétaire-réceptionniste en remplacement
- 4. Ressources matérielles et immobilières**
 - 4.1 Remorque pour Service de la voirie
 - 4.2 Rénovation du centre culturel et communautaire
 - 4.3 Location d'un camion
- 5. Sécurité publique**
 - 5.1 Statistique Sûreté du Québec
 - 5.2 Demande d'utilisation des camions du Service incendie
- 6. Réseau routier, transport**
 - 6.1 Priorités réfection des chemins
 - 6.2 Subvention réseau routier
 - 6.3 Subvention M. Cousineau
 - 6.4 Arpentage du 19, chemin Gagnon
- 7. Gestion du territoire et du milieu**
 - 7.1 Demande de dérogation mineure
 - 7.1.1 Demande du 2009, chemin du Lac-Quenouille
 - 7.1.2 Demande du 80, chemin Nadeau
 - 7.2 Demandes de PIIA
 - 7.2.1 Demande du 85, chemin Charron
 - 7.2.2 Demande du 69, chemin du Petit-Lac-de-l'original
 - 7.2.3 Demande du 267, chemin de Val-des-Lacs
 - 7.2.4 Demande du 35, chemin Campeau
 - 7.2.5 Demande du 232, chemin du Lac-du-Rocher
 - 7.3 RITL
 - 7.3.1 Procès-verbal du 22 mars 2017
 - 7.4 Gestion des déchets matricule 4118-45-6997
 - 7.5 Collecte des matières organiques
 - 7.5.1 Achat du surplus de bacs de Val-David
 - 7.5.2 Achat de bacs
- 8. Service à la collectivité**
 - 8.1 Rapport mensuel bibliothèque
 - 8.2 Journée de l'environnement
 - 8.3 Terrain de pétanque
 - 8.4 Inter-centre
 - 8.4.1 Affichage et stationnement
 - 8.4.2 Homologation de sentier
 - 8.5 Bulletin du Maire

**Période de questions
Levée de l'assemblée**

- 1. Administration**
 - 1.1 Procès-verbaux**
 - 1.1.1 Procès-verbal du 18 avril 2017**

135-05-2017

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal du 18 avril.

**SÉANCE ORDINAIRE
23 MAI 2017**

1.2 Communication

1.2.1 Correspondances

1.2.1.1 Ponceau endommagé – Matricule 3714-74-4335

136-05-2017

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 3 mai 2017 relative à un ponceau endommagé sur le chemin du Lac-Quenouille;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'installation d'un nouveau ponceau sur la propriété matricule 3714-74-4335. Le coût du ponceau sera à la charge du propriétaire.

1.2.1.2 Suivi dossier matricule 3713-38-5841

137-05-2017

CONSIDÉRANT la résolution numéro 103-04-2017 accordant un délai jusqu'au 1^{er} juin 2017 au propriétaire afin de procéder aux travaux;

CONSIDÉRANT la demande d'exception relative aux travaux de correction du matricule 3713-38-5841 reçue le 7 mai 2017;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de refuser la demande.

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Règlement 367-17-01

Cette rubrique est reportée

1.3.2 Règlement 367-17-02

138-05-2017

CONSIDÉRANT un projet de règlement 367-17-02 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 367-02 visant à modifier les dispositions concernant l'élevage d'animaux de ferme;

CONSIDÉRANT l'avis de motion en date du 21 mars 2017;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date du 23 mai 2017;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification a été apportée au premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par la secrétaire-trésorière lors de la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le deuxième projet de règlement 367-17-02 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02.

**SÉANCE ORDINAIRE
23 MAI 2017**

1.3.3 Règlement 368-17-01

139-05-2017

CONSIDÉRANT un projet de règlement 368-17-01 ayant pour objet d'amender le règlement de lotissement numéro 368-02 visant le remplacement de l'article 22, Parcs et terrains de jeux;

CONSIDÉRANT l'avis de motion en date du 21 mars 2017;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date du 23 mai 2017;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification a été apportée au premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par la secrétaire-trésorière lors de la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le deuxième projet de règlement 368-17-01 modifiant le règlement de lotissement numéro 368-02.

1.3.4 Règlement 370-17-01

140-05-2017

CONSIDÉRANT un projet de règlement 370-17-01 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 370-02 et ses amendements dans le but de modifier certaines dispositions réglementaires concernant les montants des amendes;

CONSIDÉRANT l'avis de motion en date du 18 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement;

Il est proposé par monsieur Jean-Philippe Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 370-17-01 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 370-02 et ses amendements.

1.3.5 Règlement 444-17

Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, qu'un projet de règlement numéro 444-17 visant à créer un règlement relatif aux parcs situés sur le bord des lacs sera déposé.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet deux jours avant son adoption.

1.4 Affaires juridiques

1.4.1 Offre de service avocat

141-05-2017

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de Me Benoît Slythe, avocat, en date du 8 mai 2017 relative aux dossiers de la perception de taxes, de la

SÉANCE ORDINAIRE
23 MAI 2017

Cour municipale et de droit municipal en général.

1.5 Autorisation de signature pour immatriculation SAAQ

142-05-2017

CONSIDÉRANT la résolution 77-02-2013 nommant messieurs Farid Madaoui, inspecteur en voirie et Sylvain Michaudville, directeur général à titre de personnes autorisées pour transiger avec la SAAQ concernant les immatriculations de tous les véhicules de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 77-02-2013 et d'autoriser madame Stéphanie Russell, directrice générale, à signer tous documents permettant l'immatriculation des véhicules municipaux auprès de la SAAQ. Une seule des deux personnes entre monsieur Madaoui et madame Russell sera suffisante pour lier la Municipalité.

1.6 Politiques

1.6.1 Politique contre le harcèlement

143-05-2017

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la politique visant à favoriser et maintenir, pour l'ensemble des employés de Municipalité de Val-des-Lacs, un climat de travail exempt de toute forme de harcèlement

1.6.2 Politique contre la violence au travail

144-05-2017

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la politique visant à ne tolérer aucune forme de violence, d'abus de pouvoir et de harcèlement afin d'assurer à tous les membres du personnel un milieu de travail respectueux des droits et libertés de chaque personne.

1.6.3 Politique relative à l'usage de drogue

145-05-2017

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la politique visant l'interdiction de l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments sur les lieux de travail

1.7 Migration du serveur

146-05-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Philippe Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de la MRC des Laurentides du 16 janvier 2015, pour la migration du serveur PG et l'hébergement des données à la MRC des Laurentides, pour un montant de 500 \$ taxes en sus.

**SÉANCE ORDINAIRE
23 MAI 2017**

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

147-05-2017

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'émission des chèques n°8043 à n°8104, les chèques annulés n°8060, n°8083 et n°8093, pour les déboursés du mois d'avril 2017 au montant total de 215 535.88 \$

Les paiements par internet incluant les retraits directs du 1^{er} avril 2017 au 30 avril 2017 pour un montant de 42 288.25 \$;

Pour un total de déboursés pour le mois d'avril 2017 de 257 824.13 \$.

2.2 Rapport des salaires

148-05-2017

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des salaires du mois d'avril 2017 au montant de 45 222.73 \$.

3. Ressources humaines

3.1 Secrétaire-réceptionniste en remplacement

149-05-2017

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre à madame Stéphanie Russell, directrice générale de procéder à l'embauche d'une personne en remplacement, lors de vacances ou lorsque nécessaire pour une période maximale de quatre semaines.

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Remorque pour Service de la voirie

150-05-2017

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'une remorque pour le service de voirie pour un montant maximum de 5 000 \$ taxes incluses

4.2 Rénovation centre culturel et communautaire

151-05-2017

CONSDIÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs possède un bâtiment situé au 350 chemin de Val-des-Lacs servant de centre culturel et communautaire et devant faire l'objet d'une mise aux normes afin d'assurer la sécurité de ses utilisateurs et l'intégrité de la structure du bâtiment;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une subvention dans le cadre du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM) de la part du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs a procédé à un appel d'offre pour la rénovation du centre culturel et communautaire

SÉANCE ORDINAIRE
23 MAI 2017

aux termes de la résolution 57-02-2015 et qu'aux termes des recommandations du comité de sélection le 11 mars 2016, le Groupe Laverdure Construction Inc a été désigné comme étant le plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT la résolution 95-04-2016 adoptant le règlement numéro 435-16 décrétant une dépense et un emprunt de 1 273 300 \$ pour la réfection du centre culturel et communautaire et qu'aux termes d'une période d'enregistrement le 30 avril 2016, un nombre suffisant de signataires a été atteint afin de devoir organiser un scrutin référendaire pour faire approuver le règlement d'emprunt 435-16;

CONSIDÉRANT l'approbation par la population du règlement d'emprunt 435-16 aux termes d'un scrutin référendaire le 3 juillet 2016;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur en construction et plus bas soumissionnaire s'est désisté de sa soumission compte tenu qu'il n'était plus lié à sa soumission;

CONSIDÉRANT la résolution 238-10-2016 procédant à un nouvel appel d'offres pour la rénovation du centre culturel et communautaire selon la méthode du plus bas soumissionnaire et que le Groupe Laverdure Construction Inc a été désigné comme étant le plus bas soumissionnaire :

Construction Telmosse (2016) inc.	1 438 563.82 \$
Équipe Landco	1 264 725.00 \$
Construction Monco Inc.	1 262 425.50 \$
Groupe Laverdure Construction inc.	1 239 430.50 \$

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la soumission de l'entreprise Groupe Laverdure Construction inc. au montant de 1 239 430.50 \$ taxes incluses pour la rénovation du centre culturel et communautaire.

D'accepter l'offre de service de M. François Emery, architecte, pour la surveillance des travaux au montant de 22 247.67 \$ taxes incluses.

Que le montant supplémentaire à payer, dû à l'augmentation du coût de l'entrepreneur, soit défrayé avec le fonds de roulement.

4.3 Location d'un camion

152-05-2017

CONSIDÉRANT la résolution 90-03-2017 relative à un appel d'offre pour l'achat d'un camion de type camionnette 4X4 pour le Service de la voirie;

CONSIDÉRANT qu'aucune offre n'a été soumise lors de l'ouverture des soumissions du 8 mai 2017 et qu'un nouvel appel d'offre par invitation était nécessaire;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions suivantes en date du 19 mai 2017 :

SÉANCE ORDINAIRE
23 MAI 2017

St-Jérôme Chevrolet	45 968.45 \$
Giroux Chrysler Dodge Jeep Ram	52 456.62 \$

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité :

De permettre la location d'un camion Pick up F-150 4X4 boîte 8' de la compagnie Location Sauvageau pour un montant mensuel de 994.00 \$ et de cesser la location lorsque l'acquisition par achat sera effectuée.

D'accepter la soumission de l'entreprise St-Jérôme Chevrolet pour l'acquisition d'un camion de type camionnette 4X4 au montant de 45 968.45 \$, taxes incluses.

153-05-2017

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu l'unanimité, de financer le véhicule de marque Chevrolet, modèle Siverado ou Sierra 2017 ou 2018, 4 x 4 et boîte de 8 pieds au moyen de financement par l'intermédiaire de Crédit-Bail Spar Inc. dont le crédit-bailleur et les termes sont les suivants :

Crédit-bailleur : Banque HSBC CANADA
Taux 3.15 % fixe, frais de dossier de 500 \$ taxes en sus, pour un terme de 60 mois.

Que la Municipalité confirme que le camion de marque Chevrolet, modèle Siverado ou Sierra 2017 ou 2018 faisant l'objet de la présente résolution de financement sera équipé d'équipements de déneigement lui appartenant et qu'ainsi, la vocation première dudit camion est pour le déneigement.

Que madame Stéphanie Russell, directrice générale, soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour réaliser la présente.

154-05-2017

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu l'unanimité :

De rescinder la résolution 116-04-2017;

De financer le véhicule 6 roues motrices Freightliner Medium Truck ainsi que la fourniture et l'installation d'une pelle sableuse avec équipements de déneigement au moyen de financement par l'intermédiaire de Crédit-Bail Spar Inc. dont le crédit-bailleur et les termes sont les suivants :

Crédit-bailleur : Banque HSBC CANADA
Taux 3.15 % fixe, frais de dossier de 500 \$ taxes en sus, pour un terme de 60 mois.

Que madame Stéphanie Russell, directrice générale, soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour réaliser la présente.

**SÉANCE ORDINAIRE
23 MAI 2017**

5. Sécurité publique

5.1 Statistique Sûreté du Québec

155-05-2017

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des Statistiques de la Sûreté du Québec pour le mois de mars 2017.

5.2 Demande d'utilisation des camions du Service incendie

156-05-2017

CONSIDÉRANT une levée de fonds par l'activité lave-o-thon, prévu le 20 mai 2017 pour la dystrophie musculaire;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, monsieur Sylvain Gauthier étant dissident, demandant qu'un seul camion soit sur place lors de ces événements, de permettre au Service incendie l'utilisation de leurs camions lors de l'activité, sous supervision de monsieur Jonathan Ruffo, directeur.

6. Réseau routier, transport

6.1 Priorités réfection des chemins

Aucun sujet sous cette rubrique.

6.2 Subvention réseau routier

6.2.1 Plans et devis

157-05-2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-des-Lacs a pris connaissance des modalités d'application du Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-des-Lacs désire présenter une demande d'aide financières au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transport (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financières sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC des Laurentides a obtenu un avis favorable du MTMDET;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité que le conseil de Val-des-Lacs autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

**SÉANCE ORDINAIRE
23 MAI 2017**

6.2.2 Travaux de réfection

158-05-2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-des-Lacs a pris connaissance des modalités d'application du Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-des-Lacs désire présenter une demande d'aide financières au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transport (MTMDET) pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financières sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC des Laurentides a obtenu un avis favorable du MTMDET;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité que le conseil de Val-des-Lacs autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

6.3 Subvention M. Cousineau

159-05-2017

CONSIDÉRANT la confirmation d'une subvention pour l'amélioration des chemins de monsieur Claude Cousineau, député de Bertrand au montant de 10 000 \$;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'utiliser cette subvention pour le remplacement des ponceaux des chemins Laurin et Paquette.

6.4 Arpentage du 19 chemin Gagnon

160-05-2017

CONSIDÉRANT la nécessité d'identifier des bornes d'arpentage au niveau de l'emprise du chemin, situé au 19, chemin Gagnon ;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de l'entreprise Rado Corbeil & Généreux, arpenteurs géomètres, afin de procéder à l'installation d'un minimum de deux bornes de repère ainsi qu'un plan de piquetage, au montant de 1 150 \$ taxes en sus.

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Demande de dérogation mineure

7.1.1 Demande du 2009, chemin du Lac-Quenouille

161-05-2017

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure datée du 28 avril 2017 a été déposée par monsieur Stéphane Tremblay et qu'elle est accompagnée d'un plan minute 18704 réalisé par monsieur Jean Godon ;

SÉANCE ORDINAIRE
23 MAI 2017

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro DM 2017-06 est à l'effet de permettre la construction d'un quai d'une longueur de 15 mètres alors que l'article 137 du Règlement 367-02 prescrit que la longueur maximale d'un quai est de 10 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE de permettre la construction d'un quai d'une longueur de 15 mètres constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03;

CONSIDÉRANT QUE refuser de permettre la construction d'un quai d'une longueur de 15 mètres n'aurait pas pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal de refuser la demande de construction d'un quai d'une longueur de 15 mètres;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité de refuser la demande.

7.1.1 Demande du 80, chemin Nadeau

Cette rubrique est reportée

7.2 Demande de PIIA

7.2.1 Demande du 85, chemin Charron

162-05-2017

CONSIDÉRANT QU'une demande PIIA-2017-06 accompagnée de documents a été déposée au mois d'avril 2017 par madame Martine Guérard;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la réfection d'une partie du revêtement extérieur du bâtiment principal et l'agrandissement de deux fenêtres ;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujéti au PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

SÉANCE ORDINAIRE
23 MAI 2017

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois d'avril 2017 par madame Martine Guérard ;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

7.2.2 Demande du 69, chemin du Petit-Lac-de-l'Original

163-05-2017

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2017-07 accompagnée de documents a été déposée au mois d'avril 2017 par monsieur Denis Brousseau;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction d'une remise ;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujetti au PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois d'avril 2017 par monsieur Denis Brousseau ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

7.2.3 Demande du 267, chemin de Val-des-Lacs

Cette rubrique est retirée.

7.2.4 Demande du 35, chemin Campeau

164-05-2017

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2017-09 accompagnée de documents a été déposée au mois de mai 2017 par monsieur Daniel Campeau;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction d'une remise ;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujetti au PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois de mai 2017 par monsieur Daniel Campeau ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

**SÉANCE ORDINAIRE
23 MAI 2017**

7.2.5 Demande du 232, chemin du Lac-du-Rocher

165-05-2017

CONSIDÉRANT QU'une demande PIIA-2017-10 accompagnée de documents a été déposée au mois de mai 2017 par madame Lise Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la reconfiguration de la toiture et d'une porte ;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujetti au PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois de mai 2017 par madame Lise Tremblay ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

7.3 Régie intermunicipale des Trois-Lacs

7.3.1 Procès-verbal du 22 mars

166-05-2017

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt du procès-verbal du 22 mars 2017 ainsi que d'adopter le rapport financier 2016 de la Régie intermunicipal des Trois-Lacs.

7.4 Gestion des déchets matricule 4118-45-6997

167-05-2017

CONSIDÉRANT la présence de déchets domestiques aux abords du chemin et sur la propriété du matricule 4118-45-6997 prohibé par le règlement de nuisances 346-2014;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier le délai de dix jours au propriétaire, soit jusqu'au 30 mai 2017, pour retirer les déchets domestiques à défaut de quoi une mise en demeure lui sera transmise avec l'usage de tous moyens légaux possibles pour faire cesser cette situation.

7.5 Collecte des matières organiques

7.5.1 Achat du surplus de bacs de Val-David

168-05-2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-David désire se départir de 352 bacs bruns et mini-bacs au montant de 55 \$ chacun;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de 352 bacs brun de 240L et de 352 mini-bacs pour un total de 19 360 \$. Que cette dépense soit défrayée par le surplus accumulé.

**SÉANCE ORDINAIRE
23 MAI 2017**

7.5.2 Achat de bacs

169-05-2017

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du plan d'action 2011-2015 du Québec de bannir l'élimination de la matière organiques putrescibles d'ici 2020;

CONSIDÉRANT la mesure 11 du Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2016-2020 des MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut qui vise l'implantation de la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire pour le secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC des Laurentides de connaître la date prévue du début de la collecte des matières organiques et des intentions de la municipalité de se joindre à l'appel d'offre regroupés pour faire l'acquisition de bacs bruns de 240L, de mini-bacs de cuisine et de lot de sac de papier;

CONSIDÉRANT la demande de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) à l'effet de connaître les intentions des municipalités membres qui prévoient débiter la collecte des matières organiques en 2018 sur leur territoires;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Philippe Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal avise la MRC des Laurentides et la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) de son intention de débiter la collecte des matières organiques au mois d'avril 2018;

QUE l'implantation de la collecte des matières organiques permettra de desservir 800 unités d'occupation sur le total de 948 unité d'occupation de la municipalité;

QUE la municipalité se joint à l'appel d'offre de la MRC des Laurentides qui sera publié à l'été 2017 pour commander 450 bacs bruns de 240L, 450 mini-bacs de cuisine de 7L et 450 lots de sac de papier (lot de 10 sacs). Le tout sera financé par une taxe spéciale.

7.5.3 Achat de cônes verts

Cette rubrique est reportée

8. Service à la collectivité

8.1 Rapport mensuel bibliothèque

170-05-2017

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport d'activité de la bibliothèque du mois d'avril 2017.

**SÉANCE ORDINAIRE
23 MAI 2017**

8.2 Journée de l'environnement

171-05-2017

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre l'organisation de la journée de l'environnement le 17 juin 2017.

8.3 Terrain de pétanque

172-05-2017

CONSIDÉRANT la rénovation du centre culturel et communautaire prévue en 2017;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le Service de la voirie à déplacer le terrain de pétanque à la patinoire.

8.4 Inter-centre

8.4.1 Affichage et stationnement

173-05-2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Donat effectuera en 2017, la mise en place d'une nouvelle signalisation sur tous ces sentiers et afin d'harmoniser la signalisation de tous les sentiers Inter-Centre;

Il est proposé par monsieur Jean-Philippe Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un montant de 8 900 \$ à l'organisme Inter-Centre pour la conception, la production et l'installation d'une nouvelle signalisation dans les sentiers de l'Inter-Centre à Val-des-Lacs. Que cette dépense soit défrayée par le surplus accumulé;

De procéder à des travaux d'agrandissement aux stationnements de l'Inter-Centre. Que ces travaux soient effectués par le Service de la voirie.

8.4.2 Homologation de sentier

174-05-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Philippe Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande de l'association Accès Nature Laurentides, pour l'homologation du sentier qui emprunte le chemin multiusage sous la juridiction du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Ce sentier sera utilisé pour la marche, la raquette, le ski de fond et le vélo exclusivement, durant les quatre saisons.

8.5 Bulletin du maire

175-05-2017

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre la parution du bulletin du maire en juin 2017.

**SÉANCE ORDINAIRE
23 MAI 2017**

**Période de questions
Levée de l'assemblée**

176-05-2017

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, de lever l'assemblée. Il est 8h45 h.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

**Je, soussigné, Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière de la
Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office,
que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses
autorisées dans ce procès-verbal.**

**Jean F. Delisle,
Maire**

**Stéphanie Russell
Secrétaire-trésorière, directrice générale**